

signée par Jean-Marie Halleux

> La CARTE BLANCHE

# Belgique boom

Les défis d'une croissance démographique inédite depuis les années 60



**L**ors des années 2000, la Belgique a retrouvé une croissance démographique inédite depuis les années 60, avec des taux de croissance annuels compris entre 0,5% et 1%. Derrière ces taux, qui peuvent sembler faibles, se cache un peuplement de plus de 600 000 personnes. En une dizaine d'année, le pays a donc dû répondre aux besoins d'une population nouvelle supérieure à la population d'une ville telle qu'Anvers. Sur base des perspectives démographiques calibrées par le Bureau fédéral du plan<sup>1</sup>, des taux aussi élevés devraient se maintenir, lors des prochaines décennies, pour faire de la Belgique un pays de plus de 13 millions d'habitants à l'horizon 2050 (contre ± 11 millions actuellement).

Les trois régions du pays devraient être concernées par cette augmentation soutenue de la population. Au milieu du XXI<sup>e</sup> siècle, Bruxelles-Capitale, sur base des hypothèses les plus probables, devrait héberger plus de 1,4 million de personnes (contre ± 1,1 million actuellement). Pour la Wallonie, les calculs convergent vers l'estimation des 4,2 millions (contre ± 3,5 millions actuellement). Par rapport à la Wallonie, la croissance relative de la Flandre serait légèrement inférieure. La progression en volume devrait cependant y être bien plus importante, avec un peuplement supplémentaire de 1,2 million de personnes (de ± 6,3 millions actuellement à ± 7,5 millions en 2050).

La prospective démographique est un art délicat et l'expérience montre que les exercices précédents n'ont pas toujours pu anticiper les changements de trajectoire. Pour autant, il est incontestable que la pression démographique à laquelle est confrontée la société belge représente un défi de taille. La forte probabilité des croissances annoncées nous oblige donc à anticiper au mieux les besoins futurs de la population, tant en termes de logements et d'offres de services que de mobilité ou d'emplois ; tout cela si possible dans une optique de développement durable et de préservation des ressources... En outre, au-delà de la composante quantitative, les tendances plus qualitatives vers le vieillissement, vers le multiculturalisme et vers la fragilisation de la structure des ménages représentent également des enjeux sociétaux considérables.

### Comment expliquer ce regain de croissance démographique ?

Les dynamiques de population sont déterminées par la combinaison des soldes naturels (la différence entre les naissances et les décès) et des soldes migratoires (la

différence entre les immigrations et les émigrations). Actuellement, les deux composantes sont positives. La progression de la population belge s'explique donc tant par un excédent de naissances que par un excédent d'immigrations. Ce sont toutefois les migrations internationales qui représentent le premier moteur de la croissance. Par exemple, sur la période 2007-2010, la hausse de la population belge tient pour les trois-quarts au solde migratoire. En outre, les phénomènes migratoires ont des conséquences sur le solde naturel, car la natalité des migrants est généralement élevée. Par exemple, la fécondité des femmes de nationalité étrangère est sensiblement plus élevée que la fécondité des femmes de nationalité belge (respectivement 2,52 et 1,74 enfants par femme entre 2006 et 2008). En réalité, le caractère excédentaire du solde naturel tient moins à la natalité des migrants qu'à la progression de l'espérance de vie. Si nous sommes de plus en plus nombreux, c'est donc aussi parce que nous mourons de moins en moins ou, exprimé autrement, parce que nous mourons de plus en plus tard. Lors des prochaines décennies, la longévité croissante devrait maintenir un solde naturel excédentaire alors même que le nombre d'enfants par femme demeure en deçà du seuil de remplacement des générations. Ce seuil est de 2,1 enfants par femme et les démographes considèrent que les taux effectifs devraient continuer à s'aligner sous la barre du 1,9 enfant par femme.

La progression de la population belge s'explique donc tant par un excédent de naissances que par un excédent d'immigrations.

Plusieurs facteurs concourent à la croissance de la population des trois régions du pays. Notamment le solde migratoire interne. Pour Bruxelles, le solde migratoire interne est fortement négatif. En réalité, depuis des décennies, il y a plus d'habitants qui quittent la capitale pour la Flandre ou la Wallonie que de nouveaux arrivants qui s'y établissent depuis le reste du pays. Pour autant, comme en attestent les

<sup>1</sup> M. Lambrecht 2011, Perspectives de population 2010-2060, Bureau fédéral du plan. URL : [www.plan.be/admin/uploaded/201112190815510.bevpop2011\\_fr.pdf](http://www.plan.be/admin/uploaded/201112190815510.bevpop2011_fr.pdf)

problèmes d'offres en garderies d'enfants ou en écoles maternelles et primaires, la croissance démographique est très soutenue à Bruxelles. Cet apparent paradoxe s'explique par le volume d'immigrants internationaux. Par exemple, entre 2008 et 2010, Bruxelles a accueilli plus du tiers de l'immigration internationale qui s'est établie dans notre pays. La ville-région est donc la première porte d'accès de l'immigration internationale en Belgique et son attractivité sur les migrants internationaux détermine très largement la dynamique démographique de l'ensemble du pays.



L'attractivité de notre capitale sur les migrants internationaux contribue à accentuer le caractère multiculturel de cette ville, où l'on estime que plus de la moitié des résidents n'ont pas de références exclusivement "belgo-belges". Depuis les années 90, l'immigration internationale qui s'établit à Bruxelles s'est à la fois fortement renforcée et fortement diversifiée. Par exemple, sur base des données du recensement de 2001, les 19 communes bruxelloises ne comptaient pas moins de 45 nationalités représentant au moins 1000 personnes. En comparaison d'autres grandes agglomérations, l'internationalisation de Bruxelles est originale car elle se caractérise par deux processus relativement indépendants<sup>2</sup>. En effet, s'y développent à la fois une internationalisation "vers le bas" d'immigrés défavorisés et une internationalisation "vers le haut" de *bruxpats* très qualifiés qu'attire la présence des institutions internationales. Sans contester, la concomitance de ces deux phénomènes migratoires renforce le défi de la polarisation sociale et les problèmes de ségrégations socio-spatiales qui en découlent.

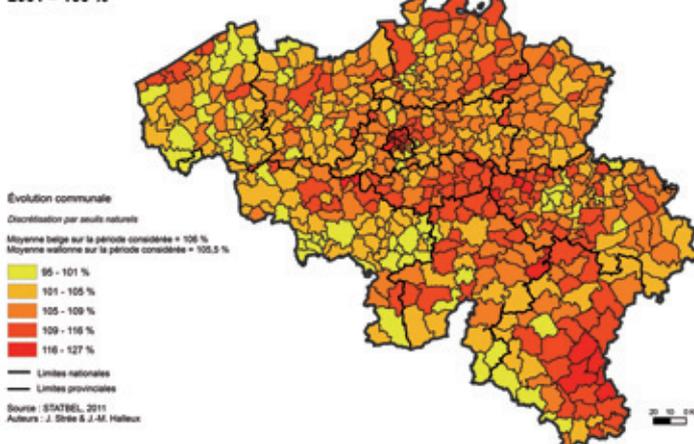
Concernant la Wallonie, le solde migratoire externe relativement soutenu tient pour moitié à des flux en provenance de pays voisins : des ressortissants français,

allemands ou néerlandais s'installent en Wallonie, souvent à proximité des frontières, pour des raisons diverses telles que les prix de l'immobilier, la fiscalité avantageuse ou le cadre de vie. En dehors des zones frontalières, ce sont les grandes villes qui sont les principaux lieux de destination de l'immigration internationale wallonne, un peu à l'image de la situation bruxelloise. Sur base des chiffres de 2011, on s'aperçoit ainsi que Liège et Charleroi ont accueilli 21% et 9% des migrants ayant quitté l'étranger pour s'établir en Wallonie.

## Des disparités spatiales importantes

La carte ci-dessous détaille la croissance démographique à l'échelle des 589 communes du royaume. Cette carte démontre que l'évolution de la population ne se répartit pas de manière homogène dans l'espace. Des disparités spatiales importantes apparaissent, témoins de l'attractivité différentielle des territoires.

Évolution de la population entre 2001 et 2011  
2001 = 100 %



Concernant Bruxelles, la carte met en avant le caractère relativement localisé de la forte progression démographique. En effet, plutôt que les communes favorisées du sud et de l'est de la région, ce sont les communes plus populaires du centre et de l'ouest qui accueillent massivement les nouveaux bruxellois. Concernant la Wallonie, l'analyse à l'échelle communale montre que les principaux centres urbains affichent des taux de croissance inférieurs à la croissance régionale (certains centres urbains continuent même à connaître une décroissance de leur population). Pourtant, comme cela vient d'être souligné, ces principales villes wallonnes sont les lieux d'arrivée privilégiés de la migration internationale, le facteur le plus important de la dynamique démographique à l'œuvre en Wallonie. Contrairement à l'idée véhiculée

<sup>2</sup> E. Corijn, C. Vandermotten, J.-M. Decroly et E. Swyngedouw, 2009, "États généraux de Bruxelles. Bruxelles, ville internationale", *Brussels Studies*, n°13.  
URL : [www.brusselsstudies.be/medias/publications/FR\\_84\\_EGB13.pdf](http://www.brusselsstudies.be/medias/publications/FR_84_EGB13.pdf)

par certains responsables en charge des affaires des grandes villes, les mouvements d'exurbanisation (c'est-à-dire les mouvements d'émigration des villes) se poursuivent donc bel et bien.

En réalité, les mécanismes migratoires qui se développent au sein des grands centres urbains wallons ne se différencient guère des mécanismes observés à Bruxelles. S'y conjuguent, d'une part, un solde migratoire international bénéficiaire et, d'autre part, un solde migratoire interne déficitaire qui s'explique par la poursuite des émigrations vers les communes périphériques. En général, il s'agit de migrations de familles qui ne souhaitent plus demeurer en ville lorsque la venue d'enfant(s) contribue à l'agrandissement du ménage. Par ailleurs, contrairement à une idée reçue, ce mouvement centrifuge n'est absolument pas compensé par un retour des aînés vers les centres urbains.

Jusqu'aux années 90, le départ des villes a alimenté le peuplement de communes relativement proches (la première couronne périurbaine). Aujourd'hui, c'est moins le cas et nous constatons plutôt la stagnation démographique de ces communes périurbaines où vieillissent – et meurent – les classes moyennes exurbanisées lors des années 60 et 70 (notamment dans le Brabant wallon ainsi qu'autour de Liège et de Charleroi). Depuis les années 90 et surtout 2000, les croissances locales les plus soutenues sont davantage le fait de communes rurales de "seconde périphérie", à l'image du vaste espace englobant le sud-est du Brabant wallon, le nord-ouest de la province de Liège et le nord de la province de Namur. L'accessibilité dont bénéficie cette région, tant à Namur qu'à Bruxelles ou à Liège, est certainement un facteur de choix qui a poussé de nombreux ménages à s'y implanter. Le nord du Hainaut sous orbite bruxelloise bénéficie également d'un fort accroissement de la population, lié à des migrations résidentielles issues de Bruxelles, du Brabant wallon et également de Flandre.

Le peuplement soutenu des lointaines périphéries, dénommé "étalement urbain" par les géographes et par les aménageurs, s'explique par la grande disponibilité en terrains, par des prix fonciers et immobiliers moins élevés et par le développement de la mobilité automobile. Cet étalement urbain ne va pas sans poser de nombreuses questions quant au thème du développement durable et quant à l'objectif de la préservation des ressources. En effet, ces communes qui sont actuellement en train de se peupler massivement sont éloignées des principaux pôles qui structurent l'économie. Il en résulte un accroissement des besoins en déplacement qui se traduit inmanquablement par un accroissement des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre.

Une partie importante de la province de Luxembourg enregistre également des croissances démographiques soutenues. Les causes du dynamisme luxembourgeois sont variées. Il s'explique tant par la venue de personnes à la retraite (en particulier dans les communes du centre de l'Ardenne) que par la venue de travailleurs attirés par le marché de l'emploi du Grand-Duché de Luxembourg. Ces derniers, jeunes et qualifiés, se distinguent par un taux de natalité élevé. En termes absolus (nombre de nouveaux habitants), la croissance luxembourgeoise doit cependant être relativisée car il s'agit de communes rurales au faible nombre d'habitants.

## Vieillesse et instabilité de la structure des ménages

Nous l'avons invoqué ci-dessus, les progrès sont très notables en termes de longévité et la population belge meurt donc de plus en plus tard. Lors de la période récente, l'espérance de vie à la naissance a progressé d'une année tous les sept ans, pour atteindre 77,7 ans pour les hommes et 82,7 ans pour les femmes (situation en 2009). Si nous pouvons nous réjouir de cette évolution, il faut cependant prendre garde au vieillissement qui accompagne les progrès de la longévité. On voit ainsi l'âge moyen de la population belge progresser d'une année tous les neuf ans (40,8 ans en 2010 contre 39,6 ans en 2000).

Conjugués à l'arrivée massive dans le troisième âge de la génération du "baby boom", les progrès de l'espérance de vie contribuent à une augmentation forte de la part représentée par le groupe des 65 ans et plus. Cette part devrait passer de 17% en 2010 à 22% en 2030. Une telle évolution est évidemment critique quant à ses conséquences sur le financement des retraites. Le coefficient de dépendance des âgés ((65+) / (15-64)) passerait ainsi de 26 âgés pour 100 personnes d'âge actif en 2010 à 36 âgés pour 100 personnes d'âge actif en 2030 et à 42 âgés pour 100 personnes d'âge actif



Jean-Louis Wertz



Jean-Louis Wertz

Avant 2040, 500.000 nouveaux logements devront être construits

en 2060. Soulignons ici les différentiels entre les deux principales régions du pays. Vu la natalité supérieure qui est observée en Wallonie depuis de nombreuses années, la situation y est, en effet, plus favorable qu'en Flandre. En Flandre, le coefficient de dépendance devrait atteindre 40 en 2030 et 46 en 2060 (contre 28 en 2010). Dans le sud du pays, le coefficient actuel de 25 devrait évoluer vers des niveaux de 35 en 2030 et de 42 en 2060. La menace du vieillissement ne se posant pas avec la même acuité des deux côtés de la frontière linguistique, il n'est dès lors guère étonnant que la Flandre ne soit pas demandeuse de la régionalisation des pensions...

Le nombre de personnes de 85 ans et plus est un bon indicateur de l'évolution des dépenses de santé et de soins pour les âgés dépendants. Ici également les chiffres interpellent, avec une part relative de 2,2% en 2010 qui devrait s'élever à 5,6% en 2060. Pour ce segment démographique, la hausse sera particulièrement significative entre 2030 et 2040 (de 2,9% à 4,1%). Si le vieillissement apparaît d'abord comme une menace pour notre système de sécurité sociale, il faut aussi souligner qu'il présente des opportunités. L'augmentation de l'espérance de vie représente un énorme potentiel en termes d'expériences, de connaissances mais aussi de temps libre. En outre, il ouvre des marchés considérables pour l'offre de services destinés aux seniors, tant dans l'économie des loisirs que dans le domaine de la santé. En plus de nous alerter sur la nécessité d'adapter la société au vieillissement, les analyses démographiques nous informent également de la transformation rapide de la structure des ménages. Nous voyons ici que la conjonction du vieillissement et de la complexification des parcours de vie conduit à une forte réduction de leur taille moyenne. En Belgique, la taille moyenne

des ménages est aujourd'hui de 2,3. Derrière ce chiffre se cache une proportion de 65% des ménages qui, dans les registres de population, comptent de une à deux personnes (ces ménages officiels de une et de deux personnes rassemblent 42% de la population). Les statistiques relatives aux types de ménage témoignent du fait que les parcours de vie sont de plus en plus instables. Il en résulte que les types de ménages où les risques de précarité sont élevés sont en forte augmentation. Par exemple, entre 2002 et 2008, on assiste au niveau national à une augmentation du nombre de ménages isolés de  $\pm 213\ 000$  unités et du nombre

de familles monoparentales de  $\pm 188\ 000$  unités. Dans le même temps, le nombre de couples avec enfant(s) diminue de  $\pm 162\ 000$  unités.

Les évolutions sociodémographiques qui poussent à la réduction de la taille des ménages ont d'importantes implications quant aux besoins en logements. Afin de serrer cette problématique de plus près, intéressons-nous au cas de la Wallonie, où la croissance de population attendue entre 2010 et 2020 représente 6,5% en volume d'habitants, mais 12% en nombre de ménages. Entre 2010 et 2020, ce sont donc 200 000 nouveaux logements qu'il faudra construire pour héberger les nouveaux wallons. A l'échéance de 2040, ce sont 500 000 nouveaux logements qui, selon les scénarios les plus probables, seraient à produire. En comparaison du parc immobilier actuel, c'est-à-dire un peu plus de 1,5 million de logements pour l'ensemble de la Wallonie, la hauteur de ce chiffre interpelle et nous rappelle combien la croissance démographique représente un défi de taille.



**Jean-Marie Halleux**  
Chargé de cours au département  
de géographie - géographie  
économique